








## Sommaire

- **Page 1 :**  
 **A la Une !**
- **Page 2 :**  
 **Les reports de collecte en 2009**
- **Page 3 :**  
 **Le financement des déchets des professionnels**
- **Page 4 :**  
 **Le financement des déchets des particuliers**
- **Page 5 :**  
 **L'année 2008 en chiffres**
- **Page 6 :**  
 **Déchèterie : Votre avis nous intéresse !**
- **Page 7 :**  
 **Nos préjugés sur les déchets**

## ► Édito



Le premier bulletin de l'année est traditionnellement l'occasion de dresser le bilan de nos actions et de tourner notre regard vers de nouveaux enjeux.

«Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants», écrivait Antoine de Saint Exupéry. Souvent utilisée, cette citation n'en garde pas moins sa véracité. Elle m'offre une parfaite transition pour évoquer ce que l'on a coutume d'appeler «le développement durable», c'est-à-dire la protection de l'environnement pour préserver les ressources nécessaires à nos enfants.

Le traitement des déchets par recyclage ou réemploi, est un moyen de préserver les ressources naturelles. C'est pourquoi des moyens adaptés doivent être mis à disposition des habitants pour leur permettre d'éliminer leurs déchets. Dans cette perspective, nous poursuivrons cette année nos efforts, dans le but d'optimiser le service de collecte :

- Au niveau de la collecte en apport volontaire : amélioration du réseau de déchèteries et entretien des bornes à verre.

- Au niveau de la collecte en porte à porte : mise en place de la puce électronique sur les bacs pour un financement plus juste et transparent.

Des travaux de construction d'une nouvelle déchèterie à Villers Marmery commenceront début avril en remplacement du dépôt de Trépail qui n'est plus aux normes. Des travaux d'aménagement de voirie seront également réalisés dans les déchèteries de Pontfaverger, Rilly la Montagne et Witry les Reims (quais supplémentaires, agrandissement des accès...)

De plus, l'enquête de satisfaction en cours sur le service « déchèterie », auprès des utilisateurs, permettra d'améliorer encore la vision que nous avons. (cf p.6).

Dans ce même souci de performance du service, le Sycodec, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et avec la volonté d'une meilleure transparence sur le financement des déchets, étudie la mise en place d'une redevance incitative en remplacement de la TEOM ou du système de financement actuel reposant sur la fiscalité (cf p.5).

Il s'agit, au cours des trois ans à venir, de réaliser une étude sur les modalités de mise en œuvre (2009) et d'équiper les bacs à couvercle bordeaux de puces électroniques (2009-2010). Ceci permettra d'identifier chaque producteur de déchets et de lui facturer une partie du service en fonction de ce qu'il produit et notamment des efforts qu'il fait pour trier ou éco-consommer. Chaque foyer recevra directement une facture avec une part fixe et une part variable tenant compte du taux de présentation de son bac, d'abord pour simulation (2010) et ensuite pour application réelle (2011). Vous serez rapidement et continuellement informés de l'avancé de ce projet (réunions publiques, courriers, bulletins, site internet...). Les renseignements tirés des simulations qui vont être réalisées au moyen des puces électroniques, nous permettront d'adapter au mieux le système de financement.

Vous le constatez, une année riche de projets s'annonce, avec toujours les mêmes objectifs : Ajuster le service aux besoins des habitants, et optimiser son financement : la contribution budgétaire que le SYCODEC facture aux communautés de communes et communes adhérentes a d'ailleurs été reconduite en 2009 et pour la 4ème année consécutive au même tarif soit : 83 €/an/habitant.

En vous souhaitant bon tri !

Le Président, Alain TOULLEC

**Directeur de la publication :**  
Alain TOULLEC

**Conception / Création / Rédaction :**  
Nathalie THIÉRY / Aline HENNEQUIN

**Avec la participation de :**  
Audrey CASTELLA / Charlene GOURY  
Thomas GARINET / Carine LERICHE  
Carole RENAUD GOUD  
Frédéric ROCHET



# A la Une !

## EN BREF...

### ► Consignes de tri



Où jeter les **boîtes à oeufs en carton** ?

Vous pouvez les déposer dans le **bac jaune** avec les autres petits cartons.



Où jeter les **boîtes à oeufs en plastique** ?

Vous devez les déposer dans le **bac bordeaux** avec les autres emballages plastiques non recyclables (pots, barquettes, boîtes, sacs...)

► **Votre COMPOSTEUR DOMESTIQUE de qualité professionnelle à PRIX RÉDUIT : c'est encore possible!**



**Faites vite !**

Le Sycodec vous propose d'acquérir un composteur :

- Bulbéo, en plastique vert 100% recyclé
- Au prix de vente de : 32€ TTC
- Capacité : 360 litres
- Livré en kit , à monter soi-même (notice fournie)

N'attendez plus : demandez vite votre bon de réservation au 03.26.05.40.78 ou téléchargez-le sur notre site : [www.sycodec.fr](http://www.sycodec.fr)

**Le compostage domestique : Un geste simple et utile pour réduire notre production de déchets !**



## ► UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE À VILLERS-MARMERY

Un programme de construction et de rénovation des déchèteries a été lancé entre 2004 et 2008 sur l'ensemble du territoire du Sycodec (4 déchèteries construites et 5 rénovées) avec un objectif : que chaque habitant sur le territoire puisse accéder à une déchèterie pour y déposer les déchets non collectés en porte à porte.

Seul le secteur de VILLERS-MARMERY ne disposait pas d'une véritable déchèterie, notamment à cause d'un manque de terrain disponible. Aujourd'hui, ce problème est sur le point d'être résolu avec la construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de VILLERS-MARMERY. Celle-ci devrait être opérationnelle au début du mois de juin 2009, entraînant la **FERMETURE DU CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE DE TRÉPAIL** qui ne répond plus aux normes réglementaires en vigueur (pas d'eau ni électricité).

## ► BAC JAUNE : ATTENTION REFUS !



L'étude des taux de refus des dernières caractérisations (analyse du contenu d'un camion de collecte des bacs jaunes pour connaître la composition de nos poubelles), nous a permis de dresser le **top 3 des ERREURS DE TRI** :

### 1 Les **EMBALLAGES et OBJETS PLASTIQUES NON RECYCLABLES**



Tous les plastiques ne sont pas recyclés. Les boîtes, les pots, les barquettes, les sacs... doivent être incinérés et donc jetés dans la poubelle bordeaux.

### 2 Les **EMBALLAGES EMBOITÉS LES UNS DANS LES AUTRES**



C'est ce que l'on appelle les «IMBRIQUÉS». Pour vous, c'est un moyen de gagner de la place dans votre bac. Mais lorsque les emballages imbriqués défilent sur le tapis de tri, les trieurs n'ont pas le temps de les séparer. Ils terminent en refus au lieu d'être recyclés.

### 3 Les **EMBALLAGES NON VIDÉS**



Il faut bien vider les emballages avant de les jeter dans la poubelle jaune :

- Pour ne pas risquer de souiller les autres emballages, notamment le carton, lors du compactage dans le camion de collecte ;
- Car il n'est pas possible de recycler un emballage plein.

Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité. Veuillez à bien respecter les consignes de tri. En cas de doute sur un déchet, mieux vaut le jeter dans le bac bordeaux.

**«Ce n'est pas parce que vous jetez un déchet dans le bac jaune qu'il va forcément être recyclé. Attention aux erreurs de tri !»**

# Les reports de collecte en 2009



	<i>Collecte des bacs bordeaux</i>	<i>Collecte des bacs jaunes et bleus</i>
<i>Communes collectées le LUNDI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>PAS DE RATRAPAGE</b> pour la collecte du lundi 13 avril 2009</li> <li>▶ <b>PAS DE RATRAPAGE</b> pour la collecte du lundi 1<sup>er</sup> juin 2009</li> </ul> <p>BERMÉRICOURT, BRIMONT, CAUROY-LES-HERMONVILLE, CHENAY, CORMICY, COURCY, HERMONVILLE, LOIVRE, MERFY, POUILLON, SAINT THIERRY, THIL, VILLERS FRANQUEUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>PAS DE RATRAPAGE</b> pour la collecte du lundi 13 avril (Lundi de Pâques)</li> <li>▶ <b>PAS DE RATRAPAGE</b> pour la collecte du lundi 1<sup>er</sup> juin 2009</li> </ul> <p>AUMÉNANCOURT, BAZANCOURT, BOURGOGNE, BOULT-SUR-SUIPPE, FRESNE-LES-REIMS, ISLES-SUR-SUIPPE, POMACLE, SAINT ETIENNE SUR SUIPPE, WARMERVILLE</p>
<i>Communes collectées le MARDI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>PAS DE RATRAPAGE</b> pour la collecte du mardi 14 juillet 2009</li> </ul> <p>BILLY LE GRAND, CHIGNY-LES-ROSES, LES PETITES LOGES, LUDES, MAILLY CHAMPAGNE, MONTBRÉ, RILLY-LA-MONTAGNE, TRÉPAIL, VAUDEMANGE, VERZENAY, VERZY, VILLE-EN-SELVE, VILLERS ALLERAND, VILLERS MARMERY</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>PAS DE RATRAPAGE</b> pour la collecte du mardi 14 juillet</li> </ul> <p>CAUREL, EPOYE, HEUTRÉGIVILLE, LAVANNES, PONTFAVERGER, SAINT LÉONARD, SAINT MASMES, SELLES, TAISSY, WITRY-LES-REIMS</p>
<i>Communes collectées le MERCREDI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 14 NOVEMBRE</b> pour la collecte du mercredi 11 novembre 2009</li> </ul> <p>AUMÉNANCOURT, BAZANCOURT, BOURGOGNE, BOULT-SUR-SUIPPE, FRESNE-LES-REIMS, ISLES-SUR-SUIPPE, POMACLE, SAINT ETIENNE SUR SUIPPE, WARMERVILLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 14 NOVEMBRE</b> pour la collecte du mercredi 11 novembre 2009</li> </ul> <p>AUBÉRIVE, BEAUMONT-SUR-VESLE, BEINE NAUROY, BERRU, BÉTHENIVILLE, CERNAY-LES-REIMS, CHAMPFLEURY, DONTRIEN, NOGENT L'ABBESSE, PRUNAY, PUISIEULX, SAINT HILAIRE LE PETIT, SAINT MARTIN L'HEUREUX, SAINT SOUPLLET SUR PY, TROIS PUIITS, VAUDÉSINCOURT, VILLERS AUX NOEUDS</p>
<i>Communes collectées le JEUDI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 23 MAI</b> pour la collecte du jeudi 21 mai 2009</li> </ul> <p>CAUREL, EPOYE, HEUTRÉGIVILLE, LAVANNES, PONTFAVERGER, SAINT LÉONARD, SAINT MASMES, SELLES, TAISSY, WITRY-LES-REIMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 23 MAI</b> pour la collecte du jeudi 21 mai 2009</li> </ul> <p>BERMÉRICOURT, BRIMONT, CAUROY-LES-HERMONVILLE, CHENAY, CORMICY, COURCY, HERMONVILLE, LOIVRE, MERFY, POUILLON, SAINT THIERRY, THIL, VILLERS FRANQUEUX</p>
<i>Communes collectées le VENDREDI</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 2 MAI</b> pour la collecte du vendredi 1<sup>er</sup> mai 2009</li> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 9 MAI</b> pour la collecte du vendredi 8 mai 2009</li> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE</b> pour la collecte du vendredi 25 décembre 2009</li> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 2 JANVIER</b> pour la collecte du vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2010</li> </ul> <p>AUBÉRIVE, BEAUMONT-SUR-VESLE, BEINE NAUROY, BERRU, BÉTHENIVILLE, CERNAY-LES-REIMS, CHAMPFLEURY, DONTRIEN, NOGENT L'ABBESSE, PRUNAY, PUISIEULX, SAINT HILAIRE LE PETIT, SAINT MARTIN L'HEUREUX, SAINT SOUPLLET SUR PY, TROIS PUIITS, VAUDÉSINCOURT, VILLERS AUX NOEUDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 2 MAI</b> pour la collecte du vendredi 1<sup>er</sup> mai 2009</li> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 9 MAI</b> pour la collecte du vendredi 8 mai 2009</li> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE</b> pour la collecte du vendredi 25 décembre 2009</li> <li>▶ <b>RATRAPAGE LE SAMEDI 2 JANVIER</b> pour la collecte du vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2010</li> </ul> <p>BILLY LE GRAND, CHIGNY-LES-ROSES, LES PETITES LOGES, LUDES, MAILLY CHAMPAGNE, MONTBRÉ, RILLY-LA-MONTAGNE, TRÉPAIL, VAUDEMANGE, VERZENAY, VERZY, VILLE-EN-SELVE, VILLERS ALLERAND, VILLERS MARMERY</p>



# Le financement des déchets des professionnels

## LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

### ■ LE CONTEXTE LÉGISLATIF

- Loi du 15 juillet 1975, relative à la gestion des déchets :

« *Tout producteur ou détenteur de déchets a obligation de les éliminer, dans des conditions conformes à la réglementation, n'engendrant pas d'effets préjudiciables à l'environnement.* »

- Code Général des Collectivités Territoriales :

Les collectivités n'ont aucune obligation concernant la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles. Cependant, si elles les collectent, les collectivités ont l'obligation d'instaurer le paiement de la redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers. (Art. L.2224-13 à L.2224-17 et L.2333-76 à L.2333-80)

### ■ POURQUOI METTRE EN PLACE UNE REDEVANCE SPÉCIALE ?

Les suivis de collecte des professionnels du Sycodec ont permis d'établir le constat suivant:

- Beaucoup de professionnels n'utilisent pas les filières dédiées aux déchets spécifiques ;
- Beaucoup de professionnels ne font pas le tri, alors que les particuliers y sont contraints

Nous avons décidé d'instaurer une fiscalité incitative depuis le 1er janvier 2009 pour encourager les professionnels à mieux gérer leurs déchets. C'est pourquoi seuls les déchets assimilés aux ordures ménagères seront concernés par cette redevance.

## LE PRINCIPE DE FINANCEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale concerne **les professionnels (artisans, commerçants, entreprises...) collectés par le Sycodec et produisant plus de 660 litres de déchets ménagers et assimilés par semaine**. Celle-ci est calculée d'après le volume de déchets assimilables aux déchets ménagers collectés en porte à porte (uniquement bacs bordeaux), en tenant compte :

- du volume des bacs,
- de la fréquence de la collecte,
- du nombre de semaines d'activité dans l'année,
- du coût de la collecte et de traitement de l'année en cours,

**Une réduction forfaitaire de 593 €, correspondant à un bac de 660 Litres (fourniture, collecte et traitement) est directement déduite de la facture, pour tenir compte des éventuels impôts et taxes déjà acquittés auprès des collectivités concernées.**

## BON À SAVOIR ...

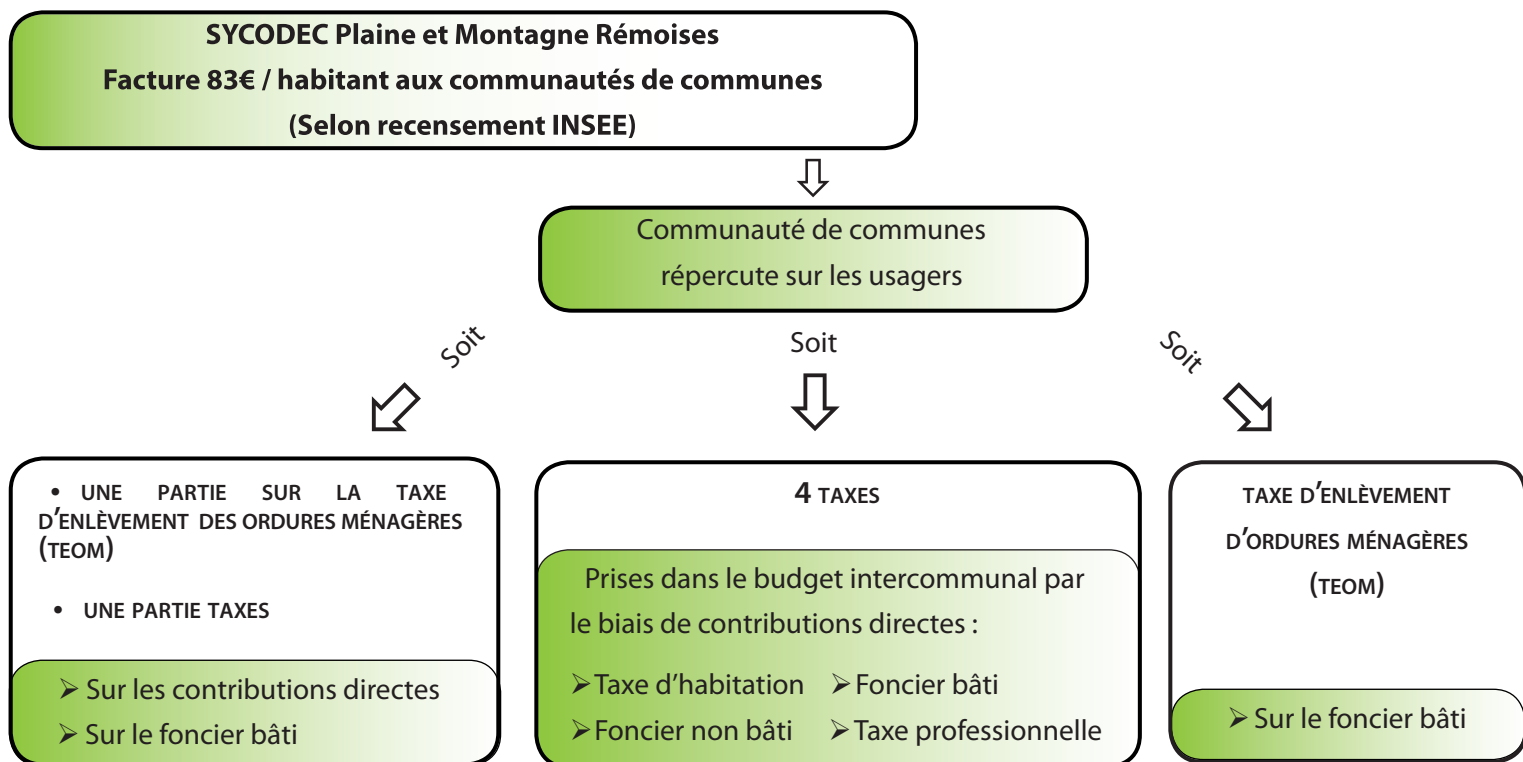
- **Les déchets collectés en porte à porte doivent être exclusivement déposés dans les bacs fournis par le Sycodec.**
- L'accès aux déchèteries est gratuit et autorisé aux professionnels des communes adhérentes au Sycodec titulaires de la carte d'accès en déchèterie (formulaire à retirer auprès du Sycodec). Pour les déchets spécifiques liés à l'activité, il est nécessaire de faire appel à des filières spécialisées.
- Un guide explicatif sur la Redevance Spéciale est disponible sur simple demande auprès du Sycodec.
- Si vous le souhaitez, une ambassadrice du tri peut se déplacer pour vous expliquer les consignes de tri, ou bien dispenser une formation pour le personnel de votre entreprise. Pour plus de renseignements, contactez-nous au 03.26.05.40.78 ou via : [animation@sycodec.fr](mailto:animation@sycodec.fr).



## ► Le FINANCEMENT DE VOS DÉCHETS :

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le comité Syndical du Sycodec fixe en début d'année le montant de la contribution financière pour le service de gestion des ordures ménagères. Celle-ci s'élève à 83€ / habitant /an en 2009, et ce pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

Ce tarif comprend : l'achat et la maintenance des bacs, la collecte des déchets en porte à porte et l'accès en déchèterie.



## ► UN SYSTÈME DE FINANCEMENT EN ÉVOLUTION

**Le grenelle de l'environnement préconise un financement sur les déchets plus adapté par le biais d'une redevance incitative assise sur le principe « pollueur - payeur ».**

Dans le cadre de ces objectifs, le Sycodec étudie la mise en place d'une redevance incitative pour un financement plus juste et plus transparent. Le principe : faire payer directement à l'utilisateur le coût des déchets en l'incitant à réduire sa production et à utiliser les filières de traitement.

Concrètement, la redevance incitative c'est : une part fixe + une part variable incitative (taux de présentation des bacs)

Calendrier de l'étude :

- 2009 : Étude de faisabilité et campagne d'information auprès des habitants
- 2010 : Équipement des bacs de puces électroniques pour simulation de facturation
- 2010 : Envoi de «facture type» aux foyers pour informer du coût
- 2011 : facturation réelle auprès des usagers remplaçant la TEOM (cf schéma ci-dessus)

⚠ Dans le cadre de la mise à jour du parc des bacs de collecte, un autocollant «BAC NON CONFORME» est apposé sur les bacs n'appartenant pas au Sycodec. Nous vous invitons à nous contacter au 03.26.05.40.78 pour obtenir des bacs du Sycodec.



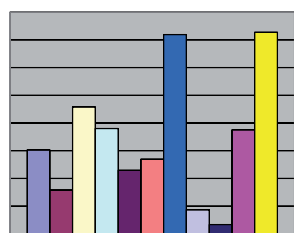
# L'année 2008 en chiffres

## ► Les TONNAGES collectés

LES MODES DE COLLECTE		LES DÉCHETS COLLECTÉS		KG COLLECTÉ PAR PERSONNE EN 2008
	DÉCHÈTERIE		OBJETS ENCOMBRANTS ET DÉCHETS TOXIQUES	104,31 kg
	BAC BORDEAUX		ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	223,67 kg
	BORNE À VERRE		EMBALLAGES EN VERRE	53,93 kg
	BAC BLEU		PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES	38,57 kg
	BAC JAUNE		EMBALLAGES RECYCLABLES	22,20 kg

## ► L'AFFLUENCE DE VISITEURS EN DÉCHÈTERIE

Vous avez été nombreux en 2008 à venir déposer vos déchets dans les 11 déchèteries du Sycodec : 186 995 visiteurs contre 164 841 en 2007, soit une hausse de 13,44 %. Les déchèteries de Witry les Reims, Sillery et Brimont sont les plus fréquentées. En moyenne, chaque habitant a déposé 278,13 kg de déchets en 2008 : une belle performance!



Affluence visiteurs en déchèterie

- Bazancourt
- Beine Nauroy
- Brimont
- Hermonville
- Pontfaverger
- Rilly la Montagne
- Sillery
- Trépail
- Vaudesincourt
- Warmeriville
- Witry les Reims

### LES RECETTES DU TRI

Les recettes du tri proviennent de la vente des emballages recyclables collectés en porte à porte (journaux, magazines, bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires et cartonnettes), du verre et des matériaux collectés en déchèterie (carton, ferraille, housses plastiques). Les recettes du tri s'élevaient à 20€/habitant en 2008 :

**Triions encore plus !**

### REFUS DE COLLECTE

Veuillez contacter le SYCODEC au 01.26.09.40.78

### LES REFUS DE TRI

Les déchets non recyclables jetés dans le bac jaune sont écartés des emballages recyclables au centre de tri : ce sont les «refus de tri». En 2008, le taux de refus moyen était de 8,30%, soit 101,51 tonnes de déchets refusées sur les 1215,88 tonnes collectées. Les erreurs sont souvent les mêmes : pots, barquettes, sacs et films plastiques...

**Attention : tout les plastiques ne sont pas recyclables!  
Consultez votre aide mémoire du tri !**

# Votre avis nous intéresse !



Dans le cadre du projet d'amélioration du service déchèteries, nous réalisons une enquête de satisfaction afin de mieux cibler vos attentes. Vos réponses nous permettront d'adapter le service à vos besoins.

Nous vous invitons à nous retourner ce questionnaire **avant le 30 juin 2009**, soit par courrier au Sycodec, soit en le déposant en déchèterie, soit via notre site Internet [www.sycodec.fr](http://www.sycodec.fr).

## POUR MIEUX VOUS CONNAITRE

- ▶ **Vous êtes :**  Un particulier  Un professionnel
- ▶ **Vous habitez la commune de :** .....
- ▶ **Vous vous rendez principalement à la déchèterie de :** .....
- ▶ **Le :**  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi

## QUELLE EST VOTRE OPINION SUR

### LES HORAIRES D'OUVERTURE

- ▶ **Etes-vous satisfait des horaires d'ouverture ?**  OUI  NON
- Si non, vous souhaiteriez :  Plus d'ouverture le matin  Ouverture pendant midi  
 Plus d'ouverture l'après-midi  Ouverture plus tard l'après-midi

*Note : Les heures d'ouverture du vendredi et samedi ne peuvent être modifiées car les filières d'évacuation des déchets sont fermées le week-end.*

### LE GARDIEN

- ▶ **Est-il suffisamment disponible les jours d'affluence ?**  OUI  NON
- ▶ **Vous aide-t-il à décharger vos déchets ?**  OUI  NON

### LA DÉCHÈTERIE

- ▶ **Selon vous, la déchèterie est :**  Bien située  Trop loin de votre domicile  
 Autre : .....
- ▶ **La déchèterie est-elle bien indiquée dans la commune où elle se trouve ?**  OUI  NON
- ▶ **Vous semble-t-elle de dimension adaptée ?**  OUI  NON
- Si non, est-ce dû :  A la largeur des quais  Au nombre insuffisant de bennes
- ▶ **Quels déchets déposez-vous le plus souvent ?**  
 Bois  Carton  Ferraille  Gravats  
 Encombrants  Housses plastiques  Végétaux  Verre
- ▶ **Quels déchets supplémentaires souhaiteriez-vous pouvoir déposer ?**  
 Papier  Vêtements  Autre : .....
- ▶ **Seriez-vous intéressé par un service de broyage des végétaux à domicile ?**  OUI  NON
- Si oui, sous quelles conditions ? .....

**VOS REMARQUES :**



# Nos préjugés sur les déchets



Recyclons les préjugés

## préjugé n°5

« Le Point Vert signifie que l'emballage est recyclable »

[FAUX]



Mais non, ça signifie que les 47 000 entreprises, petites et grandes, qui mettent ces produits sur le marché, participent financièrement à la collecte sélective des emballages.



[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)



Recyclons les préjugés

## préjugé n°6

« À mon niveau, je ne peux rien faire pour le développement durable »

[FAUX]



Manon, n'écoute pas ton père ! Plus tu tries et plus tu facilites le recyclage. Tu peux aussi éviter le gaspillage en faisant attention aux produits que tu achètes...



[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)



SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises - Mairie - 51500 RILLY LA MONTAGNE

Tél. : 03.26.05.40.78 Fax : 03.26.05.40.79

Email : [administration@sycodec.fr](mailto:administration@sycodec.fr)

Site Internet : [www.sycodec.fr](http://www.sycodec.fr)

